



Anjou – Municipalité amie des aînés (MADA)

ENGAGEMENTS PRIORITAIRES 2013-2015

MOT DU MAIRE

Chères Angevines, Chers Angevins,

Nous sommes très heureux de concrétiser notre engagement de mieux répondre aux besoins de nos aînés et d'encourager le vieillissement actif en adoptant ce premier plan d'action local.

Je tiens d'ailleurs à remercier le comité MADA-Anjou – notamment Mme Andrée Hénault, responsable du dossier des aînés pour l'arrondissement d'Anjou – pour les efforts mis de l'avant afin d'élaborer un plan qui permette à chaque service de développer le « réflexe aîné ».

Nous disposons aujourd'hui de pistes concrètes dans quatre grands domaines d'intervention (habitation, déplacements, sécurité et loisirs) pour que nos aînés, qui représentent aujourd'hui 20 % (65 ans et plus) de la population angevine, aient les moyens de participer à notre collectivité et en soient parties prenantes.

Ce premier plan est un pas dans la bonne direction, mais non le dernier. Il sera évidemment bonifié au fil du temps et selon les attentes de ceux qui ont fait en sorte qu'Anjou soit un endroit où il fait bon vivre.

Luis Miranda

MOT DU CONSEILLER DE VILLE

Chères citoyennes, Chers citoyens

Aujourd'hui, je suis fière de vous présenter le Plan d'action MADA-Anjou. Ce plan d'action angevin est le fruit du travail du comité composé de deux aînés reconnus pour leur expertise et leur implication auprès de la communauté, Mme Jacqueline Cardin-Léonard et M. Yves Tremblay, de deux représentants du Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou (ROCHA), des directions des services de l'arrondissement et de moi-même.

Évidemment, les cadres et les employés de tous les services de l'arrondissement, les organismes et les institutions du territoire, de même que les citoyennes et les citoyens y ont également contribué. Leurs commentaires ont permis de mieux cibler les actions qui seront progressivement mises sur pied, notamment concernant l'adaptation de nos installations et de nos structures, pour que les aînés d'Anjou aient vraiment leur place au sein de notre collectivité et profitent d'une retraite active.

Je remercie toutes les personnes qui se sont impliquées pour que ce plan d'action puisse bénéficier à chaque aîné et soit une source de fierté pour tous les Angevins.

Andrée Hénault

LE CONTEXTE

HISTORIQUE

Municipalité amie des aînés – MADA – est une démarche qui s’inspire du guide lancé en 2007 par l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) : **Villes amies des aînés**. Le gouvernement du Québec a développé ce programme dès 2008 au sein du ministère de la Famille et des Aînés (secrétariat aux Aînés).

QU’EST-CE QUE LA DÉMARCHE MADA AU QUÉBEC ?

MADA est une démarche participative structurée et concertée. Ses principaux objectifs sont :

- De permettre aux personnes aînées de vieillir tout en restant actives dans les communautés (vieillessement actif);
- D’adapter les politiques, les structures et les services municipaux aux aînés;
- De favoriser la participation des personnes aînées;
- De favoriser les concertations et la mobilisation de toute la communauté pour adapter les milieux de vie aux besoins des aînés.

LES GRANDES LIGNES DU PROCESSUS

La démarche MADA comporte sept grandes étapes :

- Engagement des élus et nomination d’une personne responsable de ce dossier au sein du conseil;
- Mise sur pied d’un comité qui comprend notamment des aînés engagés ou des organismes qui les représentent;
- Réalisation d’un diagnostic du milieu qui comprend un profil du territoire, un inventaire des politiques, des services et des programmes qui visent les aînés et une analyse des besoins des aînés selon leur point de vue;
- Rédaction d’un plan d’action permettant un renouvellement des actions et des mesures chaque année;
- Mise en œuvre des actions en s’assurant de la participation des divers partenaires;
- Évaluation de la démarche et des actions de façon continue;
- Élaboration d’un plan de communication permettant de promouvoir la démarche et de célébrer ses succès.

Qu’est-ce que le vieillissement actif ?

Une participation des aînés à la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique.

IMPLICATIONS DU VIRAGE DU VIEILLISSEMENT ACTIF

Pour une municipalité ou un arrondissement, s'engager dans une démarche MADA ça veut dire, concrètement, développer « le réflexe aîné » soit :

- Intervenir sur les facteurs qui permettent d'offrir des services et des infrastructures mieux adaptés aux conditions de vie des personnes aînées;
- Répondre aux trois questions suivantes;
 1. Quel est l'impact des décisions municipales pour favoriser le vieillissement actif ?
 2. Qui sont les partenaires du milieu qui pourraient être impliqués pour contribuer au vieillissement actif ?
 3. Comment les champs de compétence de la municipalité peuvent-ils contribuer au vieillissement actif?
- Agir selon quatre grands rôles : leader, partenaire, facilitatrice et ambassadrice.

MONTRÉAL, UNE VILLE AMIE DES ÂÎNÉS

La Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche MADA depuis le début de 2011 en vue de l'adoption d'un plan d'action en septembre 2012.

En février 2011, la Ville a tenu des forums de consultation. Pour l'arrondissement d'Anjou, le Forum a lieu le 9 février 2011.

Au mois de juin, la Ville de Montréal a tenu deux assemblées publiques sur le projet de plan d'action, selon les thèmes choisis. Puis elle a adopté un plan d'action final.

LES NEUF THÈMES MADA AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL

L'aménagement et la qualité du milieu de vie des aînés

- L'habitation;
- Les déplacements urbains;
- La sécurité du milieu de vie des aînés;
- Le dynamisme du milieu de vie des aînés;
- Les communications et les relations avec les citoyens;
- L'aîné : capital humain;
- La santé et les aînés;
- L'aîné : acteur de la vie démocratique montréalaise.

Ces neuf thèmes ont été organisés en quatre grands thèmes à Montréal soit :

- L'aménagement du milieu de vie et l'habitation;
- Les déplacements urbains;
- La sécurité du milieu de vie et les communications;
- La culture, le développement communautaire, les sports et les loisirs.

QUELQUES RÉFÉRENCES

Guide mondial des villes-amies des aînés, OMS, 2007 et *Feuille de route des dispositifs fondamentaux des villes-amies des aînés*.

http://whqlibdoc.who.int/publications/2007/9789242547306_fre.pdf

Site Internet du ministère de la Famille et des aînés :

www.mfa.gouv.qc.ca notamment le document « Favoriser le vieillissement actif au Québec ». Plus spécifiquement : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/mada/Pages/index.aspx>

Site Internet du Carrefour municipal :

<http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/>

LA DÉMARCHE MADA À ANJOU

L'arrondissement a signifié son intention de participer à la démarche MADA de la **Ville de Montréal** en vue de l'adoption d'un plan d'action par le conseil municipal en **septembre 2012**, et également de se doter de son propre Plan d'action MADA – Anjou.

Pour réaliser la démarche MADA, l'arrondissement s'est doté d'un comité MADA – Anjou dont la composition et le mandat s'énoncent comme suit :

Composition : Le comité est composé de l'élue responsable du dossier des aînés, Andrée Hénault, ainsi que de personnes et de représentants d'organismes reconnus pour leur implication dans les domaines touchant la vie des aînés.

- Andrée Hénault, conseiller de ville
- Jacqueline Cardin-Léonard, citoyenne
- Yves Tremblay, citoyen
- René Oubéon, Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou
- Marie-Michèle Mondor, Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou
- Josée Laganière, Poste de quartier 46
- Jacques Rioux, directeur d'arrondissement
- Andrée Duquette, directrice, Services administratifs.
- Marie-Thérèse Stephen, directrice, Affaires publiques et greffe
- Hélène Bouchard, directrice, Culture, sports, loisirs et développement social
- Isabelle Ménard, directrice, Développement du territoire
- Réal Lafleur, directeur, Travaux publics
- Christianne Rondeau, chef de division Culture, sports, loisirs et développement social

- André Maisonneuve, agent de développement, Culture, sports, loisirs et développement social

La firme de consultants Octane Stratégies a soutenu les travaux du comité MADA-Anjou.

Mandat : Il est important de noter que le comité a eu un mandat consultatif et d'accompagnement et que l'arrondissement est demeuré le porteur de la démarche MADA – Anjou.

- S'assurer de la planification générale de la démarche.
- Veiller à la mise en place d'un processus de consultation démocratique.
- Assurer l'adhésion des acteurs concernés dans tous les milieux et susciter leur participation.
- Veiller à ce que le plan d'action proposé réponde aux besoins des aînés de l'arrondissement à court et moyen termes.
- Présenter le plan d'action pour adoption au conseil d'arrondissement.
- Contribuer à la promotion de la démarche MADA auprès de tous les acteurs et de la population.

À partir du portrait statistique et sociodémographique ainsi que des politiques et des programmes existants s'adressant spécifiquement aux aînés ou pouvant les inclure, le comité MADA – Anjou a collaboré à l'élaboration du plan d'action. Ce plan est basé sur les préoccupations et les enjeux spécifiques à l'arrondissement d'**Anjou**.

LES CONSULTATIONS

L'arrondissement a tenu quatre consultations publiques les 15 et 16 octobre 2012 pour concevoir les pistes d'action – deux en après-midi et deux en soirée.

La population angevine, les personnes âgées, incluant les nouveaux arrivants, les personnes en HLM et en condos ainsi que les membres des comités impliqués dans la démarche MADA-Anjou et les organismes du milieu ont été conviés à ces rencontres, qui se sont déroulées à l'Église Jean XXIII, dans le Haut-Anjou, à l'Édifice Goncourt et à l'École Des Roseraies.

Les objectifs poursuivis lors de ces consultations étaient les suivants :

- Soumettre le projet de plan d'action MADA à la population angevine
- Évaluer l'accueil général que le milieu pourrait réserver au plan d'action
- Valider et enrichir les propositions d'actions
- Susciter des appuis, des collaborations à la mise en œuvre des actions

Chaque consultation commençait par une présentation audiovisuelle de la démarche de la ville de Montréal suivi de celle de l'arrondissement. Les engagements prioritaires étaient présentés par thème. Les participants étaient alors appelés à travailler en petits groupes afin de bonifier les thèmes et les pistes d'actions.

Afin d'accompagner les participants et répondre aux questions, plusieurs partenaires institutionnels étaient présents lors des quatre rencontres :

- Société de transport de Montréal (STM)
- Service de police de la Ville de Montréal — Poste de quartier 46 (SPVM — PDQ-46)
- Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île (CSSS Pointe-de-l'Île)
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Service de l'habitation de Montréal

Près d'une soixantaine de personnes ont participé aux rencontres. Ces travaux ont permis d'éclairer les membres du comité MADA-Anjou et de bonifier le plan d'action.

Par la suite, ce comité a contribué à la révision finale du plan d'action qui a été confirmé par la direction générale et la Commission de soutien aux organismes. Enfin, le plan d'action MADA-Anjou a été adopté le 7 mai 2013 lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Un comité de suivi a également été mis sur pied pour assurer la mise en œuvre du plan.

PORTRAIT DE LA POPULATION DE 65 ANS ET PLUS

L'arrondissement d'Anjou est situé dans le secteur nord-est de l'île de Montréal, au carrefour des A-40 et A-25. Son territoire s'étend sur une superficie de 13,5 km².

Selon les données du recensement de Statistique Canada, la population de l'arrondissement d'Anjou était de 40 891 habitants en 2006. En 2011, la population était de 42 641 habitants, une croissance de 1 750 personnes en cinq ans¹.

LA POPULATION DES 65 ANS ET PLUS

L'arrondissement d'Anjou doit composer avec une population vieillissante. En effet, le pourcentage des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 %, selon les données du recensement de 2001, à un peu plus de 22 %, selon les données de 2011.

L'arrondissement d'Anjou est celui qui compte le pourcentage le plus élevé de personnes de plus de 65 ans dans la ville de Montréal puisque le pourcentage moyen est de 15 % pour le territoire de la Ville.

VILLES	20-34 ANS	35-44 ANS	45-64 ANS
Anjou	24,5 %	26,5 %	20,4 %
Montréal	22,9 %	22,3 %	18 %
Québec	22 %	21 %	19 %

Source : Profil sociodémographique, Agglomération de Montréal, 2009, p. 4

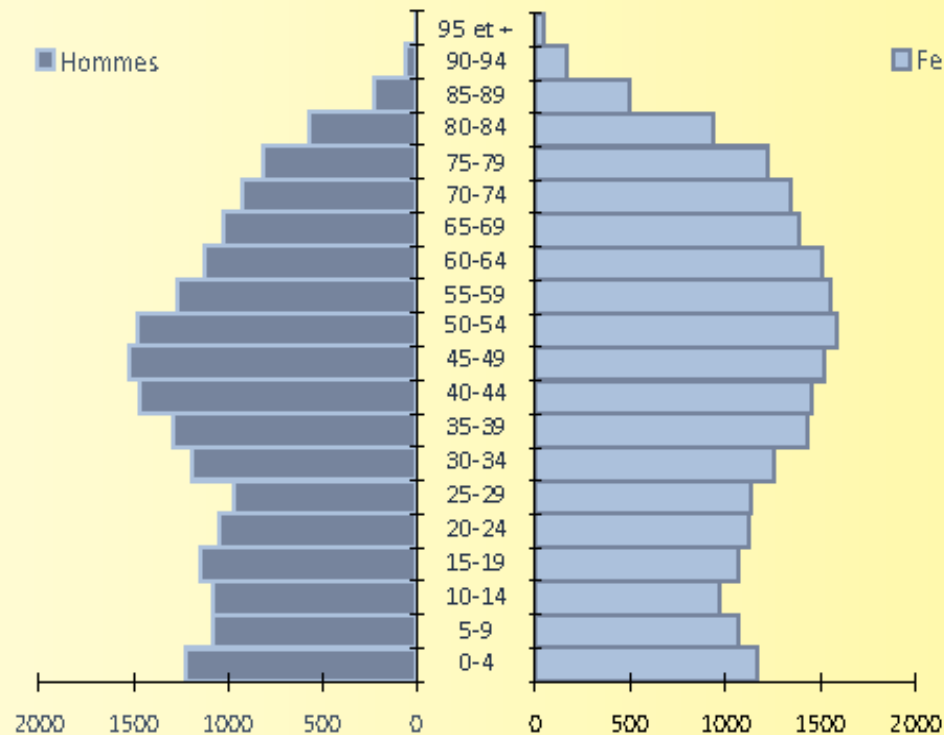
ÂGE	ANJOU		MONTRÉAL	
	%	NOMBRE	%	NOMBRE
Population		40 891		1 639 165
0 à 64 ans	79,7 %	36 735	84,8 %	1 473 120
65 à 69 ans	5,7 %	2 325	4 %	63 705
70 à 74 ans	5,7 %	2 345	3,7 %	60 100
75 à 79 ans	4,7 %	1 915	3,4 %	53 110
80 à 84 ans	2,7 %	1 110	2,4 %	38 865
85 ans et +	1,5 %	605	1,9 %	30 265
Population de 65 ans et +	20,3 %	8 300	15,2 %	246 045

Source : Document de la Ville de Montréal, Municipalités amies des aînés, septembre 2011.

¹

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%9MO_ANJOU.PDF

Pyramide des âges, arrondissement d'Anjou, 2011



Source : Statistique Canada, recensement de la population 2011.

On peut constater, en regardant la pyramide des âges, que les cohortes qui précèdent les personnes de 65 ans et plus, celles de 40 à 54 ans sont assez nombreuses et que le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans pour l'arrondissement continuera à être élevé, voire sera en augmentation, au cours de la prochaine décennie. Cela aura pour effet significatif de maintenir la demande en services et, éventuellement, d'entraîner un changement dans les besoins de la population de l'arrondissement d'Anjou.

LA RÉPARTITION SELON LE SEXE

Au sein de la population de 65 ans et plus dans l'arrondissement d'Anjou (22 %), le nombre de femmes est significativement plus élevé que celui des hommes. En effet, ceux-ci représentent 39,1 % de cette tranche de population alors que les femmes représentent 60,9 %².

On peut facilement constater le pourcentage significativement plus élevé de femmes que d'hommes pour toutes les tranches d'âge des personnes de 65 ans et plus.

Un élément significatif est que le nombre de femmes du 4^e âge, soit de 75 ans et plus, est presque deux fois plus élevé (2 880) que celui des hommes (1 670) et que les personnes du 4^e âge composent 49 % de la population angevine de 65 ans et plus en 2011, comparativement à 44 % en 2006.

ANJOU — RÉPARTITION SELON LE SEXE DE LA POPULATION DE 65 ANS ET +

Total 65 ans et +	9 225			
	Hommes	% du total 65 ans et +	Femmes	% du total 65 ans et +
65 à 69 ans	1 025	11%	1 390	15%
70 à 74 ans	925	10%	1 345	15%
75 à 79 ans	815	9%	1 225	13%
80 à 84 ans	565	6%	935	10%
85 ans et +	290	3%	720	8%
Total : Femmes	5 605	61%		
Total : Hommes	3 620	39%		

2

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_ANJOU.PDF

LE REVENU

Une tranche importante de la population angevine âgée de 65 ans et plus est à faible et très faible revenu. En effet, 45 % des personnes de 65 ans et plus ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Ce pourcentage est cependant moindre que celui de la Ville de Montréal qui est d'environ 55 %. Pour la tranche des très faibles revenus, soit moins de 10 000 \$ de revenu annuel, l'écart est défavorable à Anjou de presque 1 %, soit 8,6 % pour Anjou et 8 % pour la Ville de Montréal.

REVENU	ANJOU		MONTRÉAL	
	%	NOMBRE	%	NOMBRE
Population		40 891		1 639 165
Population de 65 ans et +	20,3 %	8 300	15,2 %	246 045
Moins de 10 000\$	8,6 %	695	8,0 %	288 850
10 000\$ à 19 999\$	36,4 %	3 170	47,2 %	107 230
20 000\$ à 29 999\$	22,4 %	1 805	19,7 %	44 725
30 000\$ à 39 999\$	12,4 %	995	10,4 %	23 740
40 000\$ à 49 999\$	7,3 %	585	5,8 %	13 135
50 000\$ à 59 999\$	4 %	325	3,2 %	7 245
60 000\$ et plus	4,4%	355	5,7 %	12 955
Revenu moyen		25 942 \$		27 172 \$

Source : Anjou, Profil de la population de 65 ans et plus, Ville de Montréal, septembre 2011.

On constate également que le revenu annuel moyen à Anjou est inférieur à celui de Montréal de 1 230 \$, soit d'un peu plus de 100 \$ par mois.

VILLES	REVENU MÉDIAN ³ DES MÉNAGES
Anjou	40 828 \$
Province de Québec	40 468 \$

Source : Statistique Canada, 2006.

Généralement, en matière de revenu, l'ensemble des ménages⁴ de l'arrondissement bénéficie d'un revenu médian à peu près similaire à celui du Québec, de l'ordre de 40 828 \$ contre 40 468 \$ pour le Québec.



³ Revenu médian : revenu qui se trouve au milieu de tous les revenus. Revenu moyen : total des revenus divisé par le nombre de personnes.

⁴ Ménage : *personne* ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT SEULES

On compte 3 090 personnes de 65 ans et plus qui vivent seules à Anjou, soit 33,4 % de l'ensemble des personnes de 65 ans et plus qui vivent dans un ménage.

Le nombre de personnes de 65 ans et plus vivant seules a augmenté de 435 au cours des cinq dernières années dans l'arrondissement d'Anjou.

LOCALISATION⁵

La population de 65 ans et plus est principalement localisée dans deux districts électoraux. Le district Centre, qui compte 3 305 personnes de 65 ans et plus, soit près de 40 % de la population des aînés, et le district Ouest qui, quant à lui, compte 3 090 personnes, pour un pourcentage de 37,2 %. Ces deux districts accueillent donc 77 % de la population de 65 ans et plus à Anjou.

LANGUE

Un total de 19 970 habitants de l'arrondissement, soit 48 % de la population totale, peut soutenir une conversation à la fois en français et en anglais. Les personnes qui ne parlent que le français sont aussi nombreuses, soit 19 985, et comptent aussi pour 48 % de la population. Les unilingues anglophones sont beaucoup moins présents, soit 910 personnes, et représentent 2 % de la population de l'arrondissement. La part de 2 % résiduelle est composée de 700 personnes qui ne connaissent ni le français, ni l'anglais.

⁵ Profil de district électoral, Édition 2009

ÉDUCATION

La population est relativement peu scolarisée comparativement, par exemple, à la population montréalaise. Ainsi, pour les 20 à 34 ans, 21,9 % possèdent un diplôme d'études universitaire comparativement à 23,1 % pour la ville de Montréal.

Pour la tranche de la population entre 45 et 64 ans, le pourcentage de personnes diplômées (formation collégiale ou universitaire) est de 47 %.

Sur le plan universitaire uniquement, nous retrouvons :

VILLES	15-24 ANS	25-64 ANS	65 ANS ET +
Anjou	20 %	29,8 %	13,8 %
Montréal	13,3 %	39,4 %	17,8 %

Sources : Profil sociodémographique, Anjou 2009, p.20 et Profil sociodémographique, Agglomération de Montréal.



LES QUATRE THÈMES MADA À ANJOU

Les discussions des membres du comité de travail MADA – Anjou ont porté sur les thèmes proposés par la Ville de Montréal :

- L'aménagement du milieu de vie et l'habitation;
- Les déplacements urbains;
- La sécurité du milieu de vie et les communications;
- La culture, le développement communautaire les sports et les loisirs.

Les membres du comité ont tenu compte du portrait socioéconomique ainsi que des réalisations et des projets en cours ou futurs mis de l'avant par l'arrondissement, les institutions ou les organismes.

THÈME 1. L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU DE VIE ET LES DÉPLACEMENTS DES ÂÎNÉS

L'aménagement du milieu de vie et l'habitation

Un espace urbain adapté est le facteur principal d'une vie sociale en dehors du domicile, en particulier quand la mobilité physique diminue.

Les espaces extérieurs remplissent de nombreuses fonctions : lieux de rencontre, de promenade, de détente, accès aux commerces et aux services.

Ce sont des lieux de vie et d'intégration sociale essentiels pour les aînés.

Disposer d'un logement et de services de soutien qui permettent de vieillir confortablement et en sécurité au sein de la communauté est précieux pour tous les aînés.

La question du logement rappelle l'importance de permettre aux personnes aînées de demeurer indépendantes aussi longtemps que possible.

La capacité à vivre de façon autonome dans son propre logement dépend de plusieurs facteurs :

- l'accessibilité physique;
- l'accessibilité économique;
- l'entretien du logement (tâches ménagères, entretien du jardin, bricolage);
- la qualité du logement et la sécurité à l'intérieur du logement.

LES RÉALISATIONS DU MILIEU

Aménagement du milieu de vie et habitation

- Terrains de pétanque et de *bocce* dans plusieurs parcs de l'arrondissement.
- Aménagement du parc d'Antioche entièrement destiné à la clientèle aînée.
- Aménagement d'une rampe d'accès à la piscine Roger-Rousseau.

LES BESOINS DES ÂÎNÉS

- Confort et possibilités de repos sur les voies et dans les lieux publics.
- Accès à des commerces de proximité.
- Logements à prix modiques.
- Informations.

THÈME 2. LES DÉPLACEMENTS URBAINS

Pouvoir « bouger » au quotidien et choisir son mode de déplacement conditionne l'insertion des personnes âgées dans le territoire. La thématique des transports est un facteur déterminant pour appréhender la mobilité des personnes âgées.

Qu'il s'agisse de conduire une voiture ou d'utiliser les transports publics ou privés, l'accès au transport permet aux personnes âgées de participer à des activités sociales, culturelles, bénévoles et récréatives, ainsi que de vaquer à des activités quotidiennes comme aller travailler, faire des courses ou se rendre à un rendez-vous.

LES RÉALISATIONS DU MILIEU

- Depuis 2002, le PDQ 46 tient un kiosque de prévention aux Galeries-d'Anjou dans le cadre de la Semaine de la police pour distribuer des brochures et prodiguer des conseils relatifs à la sécurité routière.
- En 2011, mise en œuvre du programme de prévention « Piéton, la signalisation n'est pas une option! » afin de diminuer le nombre d'accidents de la route impliquant un piéton à l'intersection du boulevard des Galeries-d'Anjou et de la rue Jean-Talon Est. Une sensibilisation des citoyens face à la signalisation était de mise notamment dans les résidences pour personnes âgées.
- En 2011, déploiement du programme *Zéro accident* par la distribution de sacs recyclables aux piétons qui traversent au bon endroit au bon moment, à l'intersection du boulevard des Galeries-d'Anjou et de la rue Jean-Talon Est (renforcement positif).

- En collaboration avec la Concertation Aînés, l'arrondissement a travaillé pour l'implantation de la Navette Or. De nombreux efforts pour publiciser les services de la Navette Or pour favoriser son utilisation par les citoyens ont été faits.
- L'arrondissement a adopté un règlement pour diminuer la vitesse des véhicules.

LES BESOINS DES AÎNÉS

- Améliorer la sécurité des déplacements à pied en toutes saisons.
- Faire respecter les règles de sécurité routière.
- Assurer que les personnes âgées puissent traverser les intersections en toute sécurité.
- Améliorer les connaissances sur les services de transport adapté et de la Navette Or.
- Diminuer le temps d'attente pour les services de transport adapté surtout dans les lieux fréquentés par les aînés : hôpitaux, cliniques, CLSC, services municipaux, bibliothèque, etc.
- Améliorer les services d'accompagnement bénévole pour le transport adapté.
- Améliorer les services de transport médical.
- Améliorer la courtoisie intergénérationnelle dans les transports en commun notamment pour les places assises.

THÈME 3. LA SÉCURITÉ DU MILIEU DE VIE ET LES COMMUNICATIONS

Un milieu de vie sécuritaire a pour effet de rendre la vie plus agréable aux personnes âgées. Pour elles, le fait de se déplacer au sein de la communauté dépend fortement du sentiment de sécurité que leur inspire l'environnement dans lequel elles vivent. Un environnement sécuritaire a par le fait même une influence sur leur indépendance, leur santé physique, leur intégration sociale et leur bien-être.

Nombreuses sont les initiatives qui peuvent avoir un impact significatif sur :

- le respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale des personnes âgées;
- la cohésion sociale;
- la protection de leurs droits et libertés;
- la prévention des dangers et blessures.

LES RÉALISATIONS DU MILIEU

Sécurité du milieu de vie

- Diffusion régulière de textes sur la prévention des abus envers les aînés dans le journal local et sur Internet, incluant « Vieillir sans violence » (Concertation Aînés et arrondissement)
- Depuis 2002 le poste de police de quartier 46 a :
 - ▶ envoyé une lettre d'information sur les « visites sécuritaires » et aussi sur l'offre de burinage des biens par Opération Surveillance Anjou (OSA) aux propriétaires et aux locataires de résidences privées ainsi qu'aux locataires ayant fait l'objet d'entrées par effraction;
 - ▶ mené ce genre d'opération dans les édifices à logements multiples en effectuant notamment du porte-à-porte, et en insistant sur la nécessité d'avoir la porte verrouillée en tout temps;

- ▶ organisé une marche exploratoire à la brunante sur l'avenue Chaumont qui a suscité un meilleur marquage des zones piétonnières;
- ▶ siégé au comité de prévention des sévices envers les aînés du ROCHA et écrit des saynètes qui sont par la suite présentées dans les résidences pour personnes âgées;
- ▶ produit un dépliant pour informer des problèmes résultants de fraude par Internet et préparé une présentation pour la clientèle du Service d'aide communautaire (SAC);
- ▶ été l'instigateur d'un projet qui vise la dispensation gratuite de cours d'autodéfense.

Communications

- Le PDQ 46 alimente hebdomadairement la chronique policière du *Flambeau de l'Est* et propose des capsules de prévention sur le microsite du SPVM;
- Depuis 2009 un stand d'information aux Halles d'Anjou, durant la période des fêtes, permet la distribution des *cache monnaie* (pochette format passeport);
- La Concertation Aînés et l'arrondissement ont également participé à la distribution d'informations sur les maladies chroniques et organisé des rencontres thématiques pour les citoyens sur :
 - ▶ Le dépistage du cancer du sein, le diabète et le centre d'éducation à la santé.
- Le Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou (ROCHA) a tenu un Salon des aînés (avec plusieurs organismes du milieu) et a collaboré à la mise à jour du :
 - ▶ Répertoire des ressources alimentaires du quartier;
 - ▶ Guide d'accompagnement pour trouver un milieu de vie adapté aux besoins.

LES BESOINS DES AÎNÉS

Sécurité du milieu de vie

- Les administrateurs et les locataires changent régulièrement et les personnes ont besoin de sensibilisation et de conseils;
- Les grandes artères sont des sources d'insécurité pour les piétons, notamment le boulevard des Galeries-d'Anjou, la rue Sherbrooke, la rue Jean-Talon.

Communications

- Prévoir de l'information adaptée aux aînés;
- S'assurer d'informer les résidents du Haut-Anjou;
- Améliorer les informations destinées aux aînés dans les médias locaux;
- Augmenter la notoriété de la ligne téléphonique 311;
- Augmenter la diffusion d'informations communautaires pertinentes;
- Élaborer un répertoire complet des ressources du quartier;
- Élargir le réseautage entre les divers intervenants;
- Privilégier les personnes aidantes naturelles comme source d'informations.



THÈME 4. LA CULTURE, LES SPORTS, LES LOISIRS ET LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La santé et le bien-être sont étroitement liés à la participation à la vie sociale et au soutien de la société. Les personnes aînées qui participent à des activités récréatives, sociales, culturelles, sportives au sein de la communauté peuvent ainsi continuer d'exercer leurs compétences, jouir du respect et de l'estime d'autrui et entretenir ou nouer des relations solidaires et amicales. Cela leur permet de garder un lien avec le monde extérieur et favorise leur intégration sociale.

Les aînés ont aussi une grande variété de compétences et de connaissances, de même que du temps à consacrer à leur collectivité dans divers domaines, et nombre d'entre eux contribuent au dynamisme de la vie locale grâce à leur engagement social (bénévolat, participation à la vie politique).

Par ailleurs, l'accès à l'information est crucial pour comprendre et s'intégrer dans sa communauté. Or, les aînés évoluent aujourd'hui dans une société de l'information dont ils ne maîtrisent pas toujours les outils.

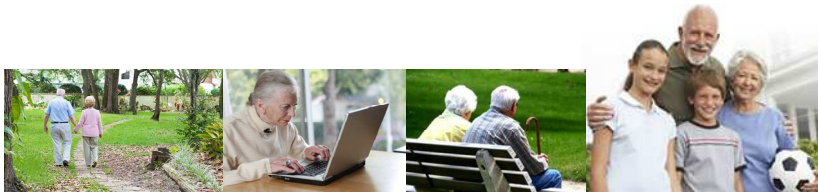
LES RÉALISATIONS DU MILIEU

En 2012, le Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou (ROCHA), avec le personnel du poste de police de quartier 46 a organisé un dîner interculturel.

Le personnel du poste participe au comité de prévention des sévices faits envers les aînés du ROCHA. Il a également participé au Salon solidarité envers les aînés et à la remise du prix Phénix pour rendre hommage aux efforts constants, à la disponibilité et à la grande générosité d'aînés remarquables lorsqu'il s'agit d'aider leurs proches et d'améliorer les conditions de vie de chacun et le développement de la communauté.

LES BESOINS DES AÎNÉS

- Favoriser des relations interculturelles harmonieuses en raison de l'augmentation importante de la présence de personnes issues de l'immigration;
- Améliorer la répartition des offres de loisirs, notamment à l'ouest de l'A-25;
- Offrir un lieu de rencontre dans le Haut-Anjou;
- Communiquer avec les aînés immigrants pour avoir une meilleure connaissance des autres cultures présentes sur le territoire d'Anjou;
- Utiliser le potentiel des nouveaux retraités;
- Améliorer l'offre de services de loisirs dans le Haut-Anjou.



QUATRE ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

OFFRIR AUX PERSONNES ÂNÉES UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET DYNAMIQUE

TOUT EN INTÉGRANT LES PRINCIPES MADA DANS LES TRAVAUX, AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR LE RENDRE ACCUEILLANT, ACCESSIBLE ET SÉCURITAIRE POUR LES PERSONNES ÂNÉES

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION POUR LES PERSONNES ÂNÉES

TOUT EN INTÉGRANT LES PRINCIPES MADA DANS LES TRAVAUX, FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES ÂNÉES DANS L'ARRONDISSEMENT

1. Offrir aux personnes âgées un milieu de vie stimulant et dynamique						
ACTIONS	2013	2014	2015	DIRECTIONS	BUDGET	RÉSULTATS/MOYENS
1. Développer une offre de services de jour en activités culturelles, sportives et de loisirs qui tient compte des différentes tranches d'âge et des types de clientèle	X	X	X	CSLDS	1 000 \$ par an	Consécutif à l'ouverture du centre communautaire d'Anjou
2. Mettre sur pied des activités typiquement masculines	X			CSLDS		Sondage pour la programmation
3. Mettre en place des horaires flexibles, des activités spontanées (notamment dans les parcs)				CSLDS	1 000 \$ par an	Activités dans les lieux publics
4. Favoriser la tenue d'événements dans les parcs pour que les personnes âgées se les approprient	X	X	X	CSLDS	Selon l'activité	À inclure à la programmation annuelle
5. Développer l'offre de services culturels, sportifs et communautaires dans le secteur du Haut-Anjou.	X	X	X	CSLDS	Selon l'activité	Utilisation du local loué au 8525 A, des Ponts de Cé pour développer des activités
6. Promouvoir l'utilisation de la Navette Or pour faciliter les déplacements vers les activités	X	X	X	CSLDS – DG – Greffe – STM		Plan d'action à développer par le greffe (communication)
7. Arrimer certaines activités à l'horaire de la Navette Or	X	X	X	CSLDS		Direction CSLDS
8. Au parc Lucie Bruneau, améliorer l'accès à l'anneau de glace	X			CSLDS		Ajout de tapis de caoutchouc (CSLDS)
9. Au parc Lucie Bruneau, améliorer l'éclairage à la limite nord et ajouter des bancs	X			CSLDS	Selon budget disponible	Ajout de bancs (CSLDS)
10. Valoriser le bénévolat en tenant un événement comme un salon du bénévolat			X	CSLDS	Selon l'ampleur	CSLDS
11. Développer un outil pour faciliter l'accueil de nouveaux bénévoles provenant des diverses communautés culturelles	X	X		CSLDS – Greffe (communication)		Réaliser une pochette d'information
12. Valoriser les compétences des aînés en développant des activités intergénérationnelles. Ex. : programme « Lire et faire lire » de la bibliothèque	X	X		CSLDS		Recrutement et formation de bénévoles; Démarches auprès des écoles (2013) Réalizations d'activités dans les écoles (2014).

CSLDS : Culture, Sports, Loisirs et Développement social; STM : Société de transport de Montréal; DG : Direction générale

2. Tout en intégrant les principes MADA dans les travaux, aménager l'espace public pour le rendre accueillant, accessible et sécuritaire pour les personnes âgées

ACTIONS	2013	2014	2015	DIRECTIONS	BUDGET	RÉSULTATS/MOYENS
1. Améliorer l'éclairage des espaces publics incluant les rues secondaires. a. Dans les îlots de verdure b. Améliorer l'éclairage dans les jardins communautaires	X		X	TP – DDTET		
2. Lors de la réfection d'un parc, réaliser l'aménagement de zones ombragées et selon une disposition favorisant les interrelations. a. Inclure des balançoires pour les aînés b. Élaguer les arbres (parc Chénier) c. Faire attention à ne pas installer de bancs trop près des résidences d. Interdire aux résidents de vider leur piscine le long de la piste cyclable	X	X	X	TP – DDTET – CSLDS	PTI	2013 : Parc des Roseraies
		X		CSLDS	5 000 \$	Projet pilote au parc d'Antioche
	X			TP		
	X			TP		
	X			DDTET		
3. Place Talcy : ajouter un sentier pour les personnes qui veulent traverser sans utiliser l'anneau de glace	X			CSLDS – TP	Travaux internes	Améliorer la sécurité des piétons
4. Installer des bancs extérieurs à l'édifice Goncourt	X	X	X	TP – DDTET – CSLDS	Budget d'opération	Répondre à de nombreuses demandes
5. Poursuivre la revitalisation des artères commerciales en tenant compte des besoins spécifiques des personnes âgées		X	X	DDTET	Plan local de transport	Favoriser la revitalisation par des outils réglementaires
6. Augmenter la présence policière dans les parcs et les autres lieux publics ainsi que sur les artères à risque fréquentées par les personnes âgées	X	X	X	SPVM – DDTET		Patrouilles alternatives (cadets, vélo, à pieds et triporteur) accrues dans les parcs et création d'une formation sur les règlements municipaux. Environnement et CSLDS : surveillance des chiens
7. Développer un réseau de voisins pour améliorer le sentiment de sécurité	X	X	X	CSLDS – OSA	Budget requis pour salaires	OSA – programme à développer dans tous les quartiers

TP: Travaux publics; DDTET : Développement du territoire et études techniques; CSLDS : Culture, Sports, Loisirs et Développement social ; SPVM : Service de police de la Ville de Montréal; OSA : Opération surveillance Anjou

3. Améliorer l'accessibilité à l'information pour les personnes âgées						
ACTIONS	2013	2014	2015	DIRECTIONS	BUDGET	RÉSULTATS/MOYENS
1. Dans les communications, s'assurer d'employer un langage simple et une écriture à gros caractères.	X	X	X	Toutes		
2. Développer des outils visuels de communication (bande message) dans les édifices municipaux : bibliothèque, centre Roger-Rousseau...	X	X	X	CSLDS	Possibilité de contrat avec Astral Média	Meilleure visibilité, meilleure communication auprès des citoyens
3. Poursuivre les initiatives de formation concernant les réseaux sociaux, le Web, l'Internet, etc., et offrir ces activités dans le Haut-Anjou	X	X	X	CSLDS	2 000 \$ par an	Programme en développement à la bibliothèque Jean-Corbeil
4. Publier un répertoire contenant les ressources aidantes et les services offerts sur le territoire et s'assurer de décrire précisément les services offerts par chacune	X	X		CSLDS – Greffe (communication)	5 000 \$ par an	Mettre une annonce consacrée aux aînées dans le cahier « Vivre ici » du <i>Flambeau de l'Est</i>
5. Créer une page Web « Aînés » facile d'accès sur le site de l'arrondissement afin de diffuser de l'information leur étant destinée. a. Mettre des liens avec les autres services, b. Publier des « flashs publicités » pour encourager le bénévolat	X	X	X	Greffe (communication) – CSLDS – Association		Développer un plan d'action et de nouvelles pages destinées aux aînés
6. Utiliser une rubrique dans le bulletin <i>Regards sur Anjou</i> et dans Le Flambeau pour informer les aînés.	X	X	X	Greffe (communication)		Augmenter la visibilité des renseignements destinés aux aînés dans le bulletin <i>Regards sur Anjou</i>
7. Développer des communications pour atteindre les aînés des communautés culturelles et favoriser un rapprochement interculturel et une intégration des aînés immigrants.	X			Greffe (communication)		Développer un plan d'action

CSLDS : Culture, Sports, Loisirs et Développement social

4. Tout en intégrant les principes MADA dans les travaux, faciliter les déplacements des personnes âgées dans l'arrondissement						
ACTIONS	2013	2014	2015	DIRECTIONS	BUDGET	RÉSULTATS/MOYENS
1. Augmenter le nombre de feux de signalisation et le temps de passage, notamment sur les grandes artères.	X	X	X	TP – DDTET et Comité de circulation		
2. Installer des feux à affichage numérique et sonore.	X	X	X	TP – DDTET et Comité de circulation		
3. Sécuriser les passages pour piétons par du marquage et une meilleure signalisation ainsi que par l'élargissement des trottoirs aux intersections.	X	X	X	DDTET et Comité de circulation		
4. Assurer un bon déblaiement des trottoirs et des passages piétonniers pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.	X	X	X	TP		
5. Améliorer la visibilité des plaques de signalisation des noms de rues.		X	X	TP — DDTET		
6. Élaborer un plan de déplacement piétonnier (Plan de transport local) :	X	X		DDTET		
a. Développer les connexions entre les tronçons de la piste cyclable			X	DDTET		
b. Informer les aînés des règles de conduite sur la piste cyclable et des utilisations permises		X	X	DDTET		
c. Travailler avec la STM afin de favoriser des circuits plus directs entre le Haut-Anjou et le reste de l'arrondissement pour réduire le temps de transport et les transferts		X	X	DDTET		Action intégrée au Plan local de DD
7. Promouvoir sur une base régulière le service de la STM, « Entre deux arrêts », les services de transport adapté et la Navette OR (affiches non visibles et peu connues) : communiqués journaux locaux, dépliants, annonces durant les activités.	X	X	X	Greffe (communication)		Rendre disponibles les informations sur le site Internet
8. Accroître la surveillance policière en dehors des heures de pointe pour assurer le respect des règles de circulation.	X	X	X	SPVM et cégep Ahuntsic		.
a. Informer les policiers quant aux règles applicables pour les déplacements des personnes en fauteuil roulant						
b. Opérations piétons auprès des clientèles vulnérables						
c. Opération « Respect de la signalisation »						
d. Séances d'information dans les résidences de personnes âgées aux règles entourant les passages piétonniers, etc.						

TP: Travaux publics; DDTET : Développement du territoire et études techniques; SPVM : Service de police de la Ville de Montréal